

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

Dans sa décision D-2004-88, la Régie de l'énergie (« Régie ») a permis la mise en place d'un Groupe de travail pour l'étude du dossier tarifaire 2005 de Société en commandite Gaz Métro (« SCGM ») (R-3529-2004).

Du 14 mai au 2 juin 2004, les membres du Groupe de travail se sont rencontrés à six reprises. Au cours de ces rencontres, le Groupe de travail a passé en revue et a soumis au processus d'entente négociée tous les sujets lui étant référés apparaissant au tableau 1 de la décision D-2004-88.

Conformément aux lignes directrices approuvées par la Régie dans la décision D-2004-88 (annexe 1), tous les membres du Groupe de travail indiquent, par leur signature ci-après apposée, leur accord quant au contenu des pièces suivantes :

- SCGM-1, documents 1 à 3;
- SCGM-2, documents 1 à 6;
- SCGM-5, documents 2 et 3;
- SCGM-6, documents 1 à 8;
- SCGM-7, documents 1, 3 à 6, 8, 11 et 12;
- SCGM-8, documents 1 à 21;
- SCGM-9, documents 1 à 6;
- SCGM-10, document 1;
- SCGM-11, documents 1 à 4;
- SCGM-12, documents 1 à 16; et
- SCGM-13, document 1.

Le Groupe de travail est d'avis que les pièces ainsi produites par SCGM respectent le mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de SCGM approuvé dans la décision D-2004-51 et permet, en conséquence, à la Régie de fixer les tarifs de SCGM à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004 conformément à la loi.

La présente et les pièces ci-dessus énumérées constituent le rapport final du Groupe de travail.



1 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU  
2 QUÉBEC

3 Par:   
4 Jean Lacroix

5 REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE

6 Par:   
7 Martin Poirier

8 STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et  
9 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

10 Par:   
11 Richard Massicotte  
12 (sous réserve de la dissidence ci-annexée)

13 UNION DES CONSOMMATEURS

14 Par:   
15 Ronald O'Narey

16 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC


17 Par:   
18 Yves Hennekens

1                                   **Dissidence de Stratégies énergétiques et**  
2                                   **Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique**  
3                                   **(SÉ/AQLPA)**  
4  
5

6 La dissidence de SÉ/AQLPA vise les documents SCGM-9, document 2 et SCGM-9, document 6.  
7

8 Cette dissidence a pour objectif d'assurer le droit à SÉ/AQLPA de faire des représentations dans  
9 ces documents si le sujet était examiné en audience.

10  
11 Signé à Montréal, le 2 juin 2004.  
12  
13  
14

15   
16 \_\_\_\_\_

17 Richard Massicotte